

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS VILLE DE DIJON

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 30 juin 2018**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) l'aménagement du territoire « Grand Est », territoire de 230 hectares compris entre la voie ferrée d'Is-sur-Tille et l'entrée est de la ville depuis la rue du Mont Blanc.

Ce territoire Grand Est doit se développer progressivement selon des enjeux opérationnels à différentes échéances selon trois sites identifiés :

- le site « Anciens abattoirs » d'une surface d'environ 28 hectares au Nord du Boulevard Chicago,
- le site « Mont-Blanc 1 » d'une surface d'environ 13 hectares à l'est de la rocade,
- le site « Mont-Blanc 2 » d'une surface d'environ 22 hectares à l'ouest de la rocade.

Deux objectifs majeurs présidant à l'aménagement de ces espaces et transcrits dans la délibération de septembre 2009 sont ici rappelés pour mémoire :

- la volonté de rompre avec une urbanisation d'entrée de ville caractérisée par une logique routière de transit et d'accessibilité qui a conduit à un morcellement du site sans grande cohérence ni densité bâtie,
- la volonté d'engager les futurs projets d'urbanisation sous le sceau du développement durable et de la qualité environnementale, concrétisée par la réalisation d'écoquartiers.

La Ville a souhaité entamer cette mutation par le site des « Anciens Abattoirs » qui constitue le lot n°1 de la concession d'aménagement, et portait sur un périmètre d'étude de 28 Ha.

Un avenant n°1 à la concession d'aménagement portant sur les modalités d'affectation de la rémunération de la SPLAAD et sur la transformation de la SPLA en SPL a été approuvé par le Conseil Municipal du 24 juin 2013.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2013, et en application des dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U), un avenant n°2 a été approuvé par le Conseil Municipal du 16 décembre 2013 pour prendre en compte l'évolution de participation financière de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

Il a été intégré à cet avenant les conséquences du changement des dates d'ouverture et clôture de l'exercice comptable décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD en séance du 19 décembre 2012 : initialement calquée sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre, l'année sociale a été décalée au 1er juillet au 30 juin de chaque année.

Par dérogation aux stipulations des articles des conventions de concession d'aménagement signées avec les Collectivités Territoriales, il a été convenu, entre les contractants, que les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités (C.R.A.C.) seront arrêtés à la date du 30 juin et donc diffusés courant du dernier trimestre civil.

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de DIJON a approuvé l'avenant n°3 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion mises en place par voie d'avenant à la convention de prestations intégrées.

Enfin un avenant n°4, approuvé par le Conseil Municipal du 26 mars 2018, a entériné la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

1.2 Programme

Cette opération, d'une surface de 19,6 hectares, délimitée par le boulevard de Chicago au sud, les rues Amiral Pierre et Champeaux à l'est et la voie ferrée Dijon-Is-sur-Tille à l'ouest va concourir à la réalisation d'un écoquartier mêlant une variété programmatique (logements locatifs à loyer modéré, en accession abordable et en accession libre), typologique (collectif, intermédiaire et individuel groupé) en matière d'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et proposant une mixité fonctionnelle (1500 logements environ, accompagnés d'une offre en bureaux, commerces et services).

Le projet de programme des équipements publics prévoit une programmation d'espaces publics déclinés sous forme de lieux singuliers qui animent l'écoquartier (place en entrée est du quartier, mail à dominante végétal, jardins potagers en frange ouest, square coté boulevard de Chicago) et la création d'une structure viaire et ses réseaux divers maillant le quartier, qui comprend tous les espaces dédiés à la circulation (voies du mail, voies mixtes, venelles...).

A. Programme physique de l'opération d'aménagement en m²

A1 - Bilan des surfaces

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 196 000 m²

*** Aménagement au sein de la ZAC 196 000 m²**

▣ Emprises publiques créées 66 000 m²

▣ Emprises publiques autres (à conserver)

- Sans objet 0 m²

▣ Emprises Privées

- Foyer Abrioux 10 000 m²

▣ "Erreur cadastre" 0 m²

▣ Surfaces cessibles 120 000 m²

196 000 m²

*** Aménagement hors de la ZAC 20 000 m²**

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en engageant une concertation préalable.

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2011, le bilan de la concertation a été dressé et la Zone d'Aménagement Concerté a été créée. Le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 juin 2012.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC est nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 1er mars au 2 avril 2013 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 8 août 2013.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

Au cours de l'exercice aucune acquisition n'a été réalisée.

Au 30/06/2018, la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération est assurée par la SPLAAD, la Ville de DIJON et l'EPFL.

A noter qu'à ce jour, 18 parcelles représentant 40 726m² de terrain de la phase 2 ont été acquises par l'EPFL pour un montant de 3.517.255 € HT et hors frais de portage.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2018 s'élèvent à 4 563 437€ TTC.

- **Aménagement des sols et travaux**

Au 30/06/2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux de viabilisation de la phase 1 du projet (réseaux et voirie provisoire) pour desservir 10 lots
- Travaux d'aménagement du mail central et des espaces paysagers
- Démarrage des travaux de finitions des voies publiques de la phase 1
- Démarrage des travaux du premier carrefour à feu sur le boulevard Chicago

Les dépenses constatées pour ces postes au 30/06/2018 s'élèvent à 4 165 633€ TTC.

Perspectives au 30/06/2019 :

- Fin des travaux de viabilisation de la phase 1 du projet (réseaux et voirie provisoire) pour desservir 10 lots et continuité des travaux de finitions en lien avec la livraison des logements (revêtement de sol)
- Continuité des travaux du mail central et des espaces paysagers
- Fin des travaux du premier carrefour à feu sur le boulevard Chicago

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 30/06/2018 :

- Réitération par acte authentique du 23/02/2016 de la cession du lot 1C1 à GRAND DIJON HABITAT pour une surface de plancher de 1 742m² pour un montant de 287 430€ HT
- Réitération par acte authentique du 17/11/2016 de la cession du lot 1F à la SCCV ILOT 1F (SOPIRIM) pour une surface de plancher de 2 954 m² pour un montant de 707 775 € HT.
- Réitération par acte authentique du 04/01/2017 de la cession du lot 1H à la SCCV LES MARAICHERS (VOISIN PROMOTION) pour une surface de plancher de 3 530 m² pour un montant de 825 040 € HT.
- Réitération par acte authentique du 09/03/2017 de la cession des lots 1E1, 1E2 et 1E4 à ICADE pour une surface de plancher de 2 985 m² pour un montant de 846 015 € HT
- Réitération par acte authentique du 09/03/2017 de la cession du lot 1E3 à SCIC HABITAT BOURGOGNE pour une surface de plancher de 1 187m² pour un montant de 213 660 € HT.

- Réitération par acte authentique du 28/03/2017 de la cession du lot 1A à GRAND DIJON HABITAT pour une surface de plancher de 3 231m² pour un montant de 552 755 € HT.
- Réitération par acte authentique du 29/06/2017 de la cession du lot 1G à LOGIVIE pour une surface de plancher de 2 527m² pour un montant de 480 600 € HT.
- **Réitération par acte authentique du 13/10/2017 de la cession du lot 1D à VILLEO pour une surface de plancher de 3 654m² pour un montant de 722 290 € HT.**

Perspectives au 30/06/2019 :

Au 30/06/2019, il est prévu la signature :

- De compromis de vente sur les lots 1B, 2A, 2B et 3A

La réitération par acte authentique des compromis se fait après obtention du permis de construire purgé de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

Les recettes constatées pour ce poste au 30/06/2018 s'élèvent à 5 380 321 € TTC.

2.3 Subvention

La ZAC bénéficie, au titre de la maîtrise foncière de subventions de la Région BFC pour un montant total de 800 000 €, totalement perçus au 30/06/2018.

Une subvention de 320 000 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet, dont 96 000€ perçus au 30/06/2018.

Les subventions perçues au 30/06/2018 s'élèvent à 896 000 €

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel (en HT)

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	5%	1 830 000	353 558	2 183 558
FONCIER	27%	9 200 000	136 635	9 336 635
AMENAGEMENT DES SOLS	4%	1 500 000	299 142	1 799 142
TRAVAUX	40%	13 824 538	2 764 878	16 589 416
HONORAIRES TECHNIQUES	3%	1 050 000	209 284	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	7%	2 350 438	24	2 350 462
REMUNERATION SPL	10%	3 545 655	0	3 545 655
FRAIS ANNEXES	2%	700 000	16 827	716 827
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	250 000	49 828	299 828
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	1%	350 000	69 963	419 963
SOLDE TVA	0%		1 176 623	1 176 623
TOTAL DES DEPENSES	100%	34 600 631	5 076 763	39 677 393

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	88%	30 307 105	5 069 697	35 376 802
Locatif Social		6 391 319	432 902	6 824 221
Accession Abordable		3 422 872	571 854	3 994 727
Accession Libre		16 712 844	3 342 569	20 055 413
Autre		144 870	-	144 870
<i>Sous - Total Habitat</i>		<u>26 671 905</u>	<u>4 347 326</u>	<u>31 019 231</u>
Activités Économiques - Commerces- Équipements anir		931 400	181 611	1 113 011
Activités Économiques - Activités tertiaires		2 703 800	540 760	3 244 560
Activités Économiques - Activités industrielles-logi		-	-	-
Activités Économiques - Activités artisanales		-	-	-
<i>Sous - Total Activités Économiques</i>		<u>3 635 200</u>	<u>722 371</u>	<u>4 357 571</u>
<i>Sous - Total Stationnement</i>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SUBVENTIONS	3%	1 120 000	-	1 120 000
Agence de l'Eau		320 000	-	320 000
Région		800 000	-	800 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	0%	150 000	7 066	157 066
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	9%	3 023 526	-	3 023 526
Subvention globale		3 023 526	0	3 023 526
Cession équipements généraux		0	0	0
Participation complément de prix		0	0	0
Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES RECETTES	100%	34 600 631	5 076 763	39 677 394
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	-	0

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

La rémunération de la SPL, calculée selon les modalités définies à la concession, est mécaniquement ajustée, notamment au regard de l'ajustement des montants de TVA, soit une augmentation de 112€ HT.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître une augmentation des dépenses de 112€ HT, les portant à 34 600 631€ HT, et un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2018 de 13 671 781€ TTC.

3.1.2.2 Les recettes

L'ajustement de la programmation logement induit une augmentation des recettes de 112€ HT.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître une augmentation de 112€ HT portant les recettes à 34 600 631 € HT et un cumul des recettes réalisées au 30/06/2018 de 6 421 192 € TTC.

La subvention d'équilibre d'un montant de 3 023 526 € est inchangée.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €TTC
	réalisé TTC au 30/06/2018	FIN JUIN 2019	FIN JUIN 2020	FIN JUIN 2021	FIN JUIN 2022	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES GENERALES	1 070 670	146 400	217 234	205 320	192 012	351 922	2 183 558
Etudes générales	1 070 670	146 400	217 234	205 320	192 012	351 922	2 183 558
FONCIER	4 563 437	166 062	14 458	15 000	15 000	4 562 679	9 336 635
Acquisitions	3 550 413	0	0	0	0	4 073 173	7 623 586
Frais annexes	150 153	52 519	14 458	15 000	15 000	489 506	736 635
Indemnités	862 871	113 543	0	0	0	0	976 414
AMENAGEMENT DES SOLS	1 146 217	108 000	108 000	198 000	174 000	64 925	1 799 142
Libération des sols	1 146 217	108 000	108 000	198 000	174 000	64 925	1 799 142
TRAVAUX	3 740 232	1 694 400	1 873 200	1 393 200	1 333 200	7 814 467	17 848 700
Travaux	3 019 416	1 560 000	1 746 000	1 266 000	1 206 000	7 792 000	16 589 416
Honoraires	720 816	134 400	127 200	127 200	127 200	22 468	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	1 171 788	249 700	206 159	162 332	118 218	442 265	2 350 462
Intérêts sur emprunts à L. T.	1 171 788	249 700	206 159	162 332	118 218	442 265	2 350 462
Intérêts sur avances à C. T.	0	0	0	0	0	0	0
REMUNERATION SPL	1 460 368	189 585	229 279	240 242	234 227	1 191 954	3 545 655
Rémunération SPL	1 460 368	189 585	229 279	240 242	234 227	1 191 954	3 545 655
FRAIS ANNEXES	450 421	91 618	63 000	53 000	43 000	15 788	716 827
Impôts et taxes	338 270	80 000	60 000	50 000	40 000	14 730	583 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	112 151	11 618	3 000	3 000	3 000	1 058	133 827
FRAIS DE COMMERCIALISATION	4 388	12 000	12 000	27 000	27 000	217 440	299 828
COMMUNICATION / GOUVERNANCE	64 260	36 000	36 000	36 000	36 000	211 703	419 963
Communication / Gouvernance	64 260	36 000	36 000	36 000	36 000	211 703	419 963
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	13 671 781	2 693 459	2 739 329	2 320 095	2 172 657	14 854 411	38 500 770
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	13 671 781	16 414 279	19 153 607	21 473 702	23 646 359	38 500 770	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	5 380 321	1 016 988	2 216 390	2 906 747	2 776 249	21 080 106	35 376 802
Locatif Social	2 392 130	0	0	1 105 231	588 282	2 738 578	6 824 221
Accession Abordable	835 842	398 748	191 894	428 717	382 363	1 757 163	3 994 727
Accession Libre	1 973 508	0	2 024 496	0	1 805 604	14 251 805	20 055 413
Autre	144 870	0	0	0	0	0	144 870
Sous - Total Habitat	5 346 350	398 748	2 216 390	1 533 947	2 776 249	18 747 546	31 019 231
Activités Économiques - Commerces- Équipements animation Parc	33 971	618 240	0	0	0	460 800	1 113 011
Activités Économiques - Activités tertiaires	0	0	0	1 372 800	0	1 871 760	3 244 560
Activités Économiques - Activités industrielles-logistiques	0	0	0	0	0	0	0
Activités Économiques - Activités artisanales	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	33 971	618 240	0	1 372 800	0	2 332 560	4 357 571
Stationnement en surface	0	0	0	0	0	0	0
Stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Stationnement	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	144 870	6 000	6 000	0	0	196	157 066
Produits financiers	69 355	0	0	0	0	0	69 355
Produits divers	75 515	6 000	6 000	0	0	196	87 711
SUBVENTIONS	896 000	144 000	80 000	0	0	0	1 120 000
Agence de l'Eau	96 000	144 000	80 000	0	0	0	320 000
Région	800 000	0	0	0	0	0	800 000
Département et autres	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	0	0	0	3 023 526	3 023 526
Subvention globale	0	0	0	0	0	3 023 526	3 023 526
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	6 421 192	1 166 988	2 302 390	2 906 747	2 776 249	24 103 828	39 677 394
TOTAL DES RECETTES CUMUL	6 421 192	7 588 180	9 890 570	12 797 317	15 573 566	39 677 394	
SOLDES ANNUELS avant financement	-7 250 589	-1 526 471	-436 939	586 653	603 592	9 249 416	1 176 624
SOLDES CUMULES avant financement	-7 250 589	-8 826 099	-9 263 038	-8 676 385	-8 072 793	1 176 624	

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €HT
	réalisé TTC au 30/06/2018	FIN JUIN 2019	FIN JUIN 2020	FIN JUIN 2021	FIN JUIN 2022	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	14 109 032	-666 666	-2 666 667	-2 666 667	-2 666 667	-5 442 365	0
Mobilisation d'emprunts	18 000 000	0					18 000 000
Amortissement d'emprunts	-2 333 332	-666 666	-2 666 667	-2 666 667	-2 666 667	-7 000 001	- 18 000 000,00
Avances bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	0	0
Avances collectivités	1 000 000	0	0	0	0	0	1 000 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-1 000 000	-1 000 000
Financement aux programmes	-2 557 636	0	0	0	0	0	-2 557 636
Remboursement des programmes	0	0	0	0	0	2 557 636	2 557 636
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 029 231	360 477	376 815	312 420	296 202	1 524 994	3 900 139
T.V.A. sur les recettes	606 952	169 498	347 420	357 871	395 330	3 199 691	5 076 763
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	422 279	190 979	29 395	-45 451	-99 128	-1 674 697	-1 176 623
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	7 280 721	-2 002 464	-3 094 210	-2 135 466	-2 162 203	2 113 622	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	7 280 721	5 278 258	2 184 047	48 582	-2 113 621	0	0

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- un prêt de la Banque Postale de 6 M€ sur 9 ans
- un emprunt bancaire d'un montant de 12 M€ sur 9 ans contracté auprès de la Caisse des Dépôts (prêt GAIA)
- une avance de 1 M€ de la collectivité versée au 2ème semestre 2013
- les subventions octroyées à l'opération d'un montant total de 1 120 000€, le montant cumulé des sommes perçues au 30/06/2018 étant de 896 000€

Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie finance d'autres programmes à hauteur de 2 557 636 €.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 30/06/2018

Annexe 2 : Etat des ventes au 30/06/2018

Annexe 3 : Plan de commercialisation

ANNEXE 1 : ETAT DES ACQUISITIONS REALISEES AU 30/06/2018

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION HT	DATE ACTE	OBSERVATIONS
		Sect.	N°	ha	a	ca			
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
VILLE DE DIJON	DIJON	CL	314		22	70	1 500 000,00 €	16/05/2013	Paiement le 06/08/2013
		CL	333	01	04	80			
		CL	442	06	30	67			
		CL	536		05	32	5,00 €	20/07/2015	Paiement le 20/07/2015
			540		87	99			
	541		75	27					
			9	26	75	1 500 005,00 €			
INDEMNITES 1ère PHASE									
TOTAL									
				09	26	75	1 500 005,00 €		
ACQUISITIONS 2ème PHASE									
Indivision FORAY BOVIN	DIJON	CL	81		17	87	26 805,00 €	18/12/2012	Paiement le 20/12/2012
Indivision MUTIN NAIGEON	DIJON	CL	433		09	32	13 980,00 €	18/12/2012	Paiement le 21/12/2012
Indivision DE MARTINI	DIJON	CL	449		02	57	215 000,00 €	26/11/2012	Paiement le 27/11/2012
		CL	467		02	48			
Indivision MAURICE VATAGEOT	DIJON	CK	19		03	23	144 870,00	06/11/2012	Paiement le 21/11/2012
		CK	20		05	41			
		CK	21		04	53			
Consorts LIBANORI	DIJON	CL	98		06	90	190 000,00	26/04/2013	Paiement le 24/04/2013
		CL	99P			99			
Indivision Doyen	DIJON	CL	476		07	96	438 000,00	18/12/2013	Paiement le 13/12/2013
			481		60	36			
			483		07	70			
SCI Les Sources	DIJON	CL	529		07	73	232 461,50	24/04/2015	Paiement le 23/04/2015
			530		39	71			
BERNASCONI épouse TRONCIN	DIJON	CL	97		07	12	235 342,38	11/05/2015	Paiement le 13/05/2015
2/3 Indivision BERTINOTTI	DIJON	CL	416		04	75	22 460,82	27/10/2014	Paiement le 22/10/2014
			417		04	30			
			418		04	75			
			419		05	45			
Indivision PERROT / TOURNOIS	DIJON	CL	80		95	63	346 559,50	10/11/2015	10/11/2015
		CL	268		06	35			
Indivision ROYER / BRIOTTET / PAUTY	DIJON	CL	83		37	40	62 120,00	10/11/2015	10/11/2015
Indivision LOISON	DIJON	CL	96		14	10	24 265,00	10/11/2015	10/11/2015
Indivision MILOT / BON / LAMBRY	DIJON	CL	112		28	47	48 020,50	10/11/2015	10/11/2015
Coproprété CUEUGNIET / POTOT	DIJON	CL	397		16	31	27 911,50	10/11/2015	10/11/2015
1/3 indivision BERTINOTTI restante	DIJON						10 920,81	10/11/2015	10/11/2015
Indivision COMETTI	DIJON	CL	497		35	40	59 410,00	10/11/2015	10/11/2015
BELIN / POISSONNIER	DIJON	CL	307		18	15	30 947,50	10/11/2015	10/11/2015
Indivision MUTIN / BAUDRAS	DIJON	CL	434		09	32	16 327,00	10/11/2015	10/11/2015
Indivision MONICHON- PERRIN	DIJON	CL	113		18	90	32 185,00	08/07/2016	08/07/2016
Raphael BERTINOTTI	DIJON	CL	551			72	1,00	08/07/2016	08/07/2016
					4	83	88	2 177 587,51 €	
INDEMNITES 2ème PHASE									
Indivision MUTIN NAIGEON	DIJON	CL	433				1 700,00 €	18/12/2012	
Garage Renault - GARNIER	DIJON	CL	476...				602 496,84 €	13/02/2014	
Indivision DOYEN	DIJON	CL	476...				114 000,00 €	18/12/2013	Indemnité de transfert Remploi et perte de loyer Indemnité trouble divers
DENIER	DIJON	CL	114		51	20	6 900,00 €	05/11/2014	
					51	20	725 096,84 €		
TOTAL									
				05	15	46	2 902 684,35 €		
TOTAL ACQUISITIONS									
				14	42	21	4 402 689,35 €		

ANNEXE 2 : ETAT DES VENTES AU 30/06/2018

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS

TABLEAU DES VENTES AU 30/06/2018

ACQUEREURS	SURFACE M2 SDP	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C.	ACTE DE VENTE
Phase 1					
LOT 1A	3 231	DJON HABITAT	552 755,00	583 156,53	28/03/2017
LOT 1B					
LOT 1C1	1 742	DJON HABITAT	287 430,00	303 238,65	23/02/2016
LOT 1C2					
LOT 1D	3 654	VILLEO	722 290,00	762 015,95	13/10/2017
LOTS 1E1 / 1E2 / 1E4	2 985	ICADE	846 015,00	1 015 218,00	09/03/2017
LOTS 1E3	1 187	SCIC	213 660,00	225 411,30	09/03/2017
LOT 1F	2 954	SOPRIM	707 775,00	849 330,00	17/11/2016
LOT 1G	2 527	LOGIVIE	480 600,00	507 033,00	29/06/2017
LOT 1H	3 530	VOISIN	825 040,00	990 048,00	04/01/2017
LOT 1I					
LOT 1J					
LOT 2A					
LOT 2B					
LOT 2C					
LOT 3A					
LOT 3B					
LOT 3C					
TOTAL PHASE 1	21 810		4 635 565	5 235 451	
Phase 2					
TOTAUX	21 810		4 635 565	5 235 451	

ANNEXE 3 : PLAN DE COMMERCIALISATION





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c